

PAS À PAS N°20**SUIVI des ADMISSIONS DÉFINITIVES BLOQUÉES****MODULE DIRECTEUR**

Objectif : Lever le blocage de l'admission définitive d'un élève.

Dans certains cas, l'admission définitive d'un élève peut être bloquée : cela se produit, par exemple, lorsque le directeur saisit le dossier d'un nouvel élève, alors qu'un dossier existe déjà dans la base (élève radié d'une autre école, ou élève inscrit par la mairie).

Vous êtes sur l'application « ONDE Module Directeur ».

Cliquer sur le menu « **École** ».

► **La page du menu « École » s'affiche.**

Cliquer sur le lien « **Admettre des élèves** » ou le sous-menu « **Admission** »

► **La page du menu « Admission » s'affiche.**

Cliquer sur le lien « **Traitement des admissions définitives bloquées** ».

► **La liste des élèves dont l'admission définitive est bloquée s'affiche :**

Dans la plupart des cas, cette liste est vide.

Dans le cas où apparaît le nom d'un élève :

Vérifier que les données indiquées (ex: cursus scolaire antérieur) correspondent bien à votre élève. Si tel est le cas :

Cliquer sur « **Constituer le dossier unique** »,

Cocher la case sur « **Oui** »,

Cliquer sur le bouton « **Valider** »,

► **Les 2 dossiers de l'élève seront fusionnés et l'élève sera alors comptabilisé dans les effectifs de l'école.**